



Conflict of Interest Act

APPENDIX TO THE SUMMARY STATEMENT

Placement in a blind trust that meets the requirements of subsections 27(4) of the Act:

- Self-administered registered retirement savings plan, locked-in retirement account and self-administered registered education savings plan composed of at least one asset that would be considered controlled if held outside the plans

Sale in an arm's-length transaction of self-administered registered retirement savings plan and self-administered registered education savings plan composed of at least one asset that would be considered controlled if held outside the plans

Loi sur les conflits d'intérêts

ANNEXE À LA DÉCLARATION SOMMAIRE

Dépôt dans une fiducie sans droit de regard qui satisfait aux exigences du paragraphe 27(4) de la Loi de :

- Régime enregistré d'épargne-retraite, compte de retraite avec immobilisation des fonds et régime enregistré d'épargne-études qui sont autogérés et composés d'au moins un bien qui serait considéré comme contrôlé s'il était détenu à l'extérieur de ces régimes

Vente à un tiers sans aucun lien de dépendance d'un régime enregistré d'épargne-retraite et d'un régime enregistré d'épargne-études qui sont autogérés et composés d'au moins un bien qui serait considéré comme contrôlé s'il était détenu à l'extérieur de ces régimes